



DECLARATION DE LA LIGUE ITEKA PORTANT SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME OBSERVEES AU BURUNDI AU COURS DU 3^{ème} TRIMESTRE 2019

Depuis le 25 avril 2015, le Burundi traverse une crise politique sans précédent déclenchée par la décision du Président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat anticonstitutionnel.

Dès lors et jusqu'à nos jours, la Ligue Iteka, comme d'autres organisations tant nationales qu'internationales continue à enregistrer des violations graves des droits de l'homme dans le pays tels que des exécutions extrajudiciaires, des tueries, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles. Le rapport de la commission d'enquêtes des Nations Unies produit au mois de septembre 2019 présenté dans sa 42^{ème} session a fait mention d'une situation toujours grave au Burundi.

En outre, des cas d'intolérance politique ont été enregistrés au cours de ce trimestre où des permanences de certains partis politiques ont été attaquées, détruites ou même brûlées et des affrontements entre des membres des partis politiques de l'opposition et du CNDD-FDD ont été aussi enregistrés.

De surcroît, des membres des partis politiques de l'opposition ou assimilés et ceux du parti au pouvoir ont été tués, enlevés, violés, torturés ou arrêtés arbitrairement et des réunions des partis politiques d'opposition interdites ou perturbées.

Ainsi, au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2019, la Ligue Iteka a documenté 73 personnes tuées dont 33 retrouvées cadavres, 6 enlevées et/ou portées disparues, 18 victimes de VSBG, 75 torturées et 143 arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes enregistrées figurent 8 femmes et 9 mineurs dont 1 albinos, 1 nourrisson et 3 nouveau-nés tués, 2 femmes et 3 filles élèves torturées, 19 femmes et 2 mineurs arrêtés.

La Ligue Iteka est préoccupée par un nombre élevé des cas de personnes tuées par des gens non identifiés majoritairement retrouvées cadavres et leur enterrement précipité par l'administration sans mener des enquêtes. Ainsi, 37 cas de personnes tuées par des gens non identifiés dont 33 retrouvées cadavres ont été relevés dans ce troisième trimestre.

Vu ce qui précède, les violations graves des droits de l'homme sont toujours une réalité au Burundi et la Ligue Iteka recommande:

A) Au Gouvernement du Burundi

- De garantir les droits et les libertés publics pour tous afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi ;
- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux pouvoirs publics;



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, de l'administration et d'autres personnes impliqués dans ces criminalités;
- Faciliter la coopération avec la commission d'enquête des Nations Unies en vue de mener des enquêtes sur les crimes commis au Burundi.

B) Aux partis politiques

- De privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser les enseignements propagandistes qui incitent à la haine ;
- D'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

C) Aux Partenaires Techniques et Financiers

- De s'impliquer pleinement dans cette phase délicate de préparation et de conduite des élections de 2020 pour le suivi ainsi que la tenue des élections inclusives, crédibles et transparentes ;
- D'user de leur pouvoir et de contraindre le pouvoir de Gitega à arrêter des violations des droits de l'homme ;
- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts pour la paix.

D) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

E) A la CPI:

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Fait à Kampala, 2 octobre 2019

Anschaire NIKOYAGIZE

Président de la Ligue Iteka

